

Nos honoraires LOCATION

SANS mandat de gestion

Part locataire: 85% du loyer Hors charges

- Visites/constitution du dossier/rédaction du bail (plafonnés à 8€/m2).
- Réalisation de l'état des lieux (plafonnée à 3€/m2).

Part propriétaire: 85% du loyer hors charges

- Visites/constitution du dossier/rédaction du bail (plafonnés à 3€/m2).
- Réalisation de l'état des lieux (plafonnée à 3€/m2).

AVEC mandat de gestion

Part locataire: 75% du loyer Hors charges

- Visites/constitution du dossier/rédaction du bail (plafonnés à 8€/m2).
- Réalisation de l'état des lieux (plafonnée à 3€/m2).

Part propriétaire: 75% du loyer hors charges

- Visites/constitution du dossier/rédaction du bail (plafonnés à 3€/m2).
- Réalisation de l'état des lieux (plafonnée à 3€/m2).

Nos honoraires TRANSACTION

LOCAUX À USAGE D'HABITATION, PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

	HONORAIRES À LA CHARGE DU VENDEUR	HONORAIRES À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR
Honoraires partagés	Maximum 7%	Maximum 7%
Honoraires acquéreurs	-	Maximum 14 %
Honoraires vendeurs	Maximum 14 %	-

Notre assurance LOYERS IMPAYÉS

ASSURANCE LOCAPOLIS

Nous sécurisons et protégeons votre investissement locatif contre les loyers impayés et départs prématurés avec une défense recours et une protection juridique

L'assureur prend en charge :

- Le montant des loyers impayés.
- Le montant des charges et taxes .
- Le montant des indemnités d'occupation.
- Le frais de contentieux.
- La protection juridique (limite de 6 000€ par sinistre).

Plafond de garantie :

- Le plafond mensuel de garantie des loyers, charges et taxes mensuels est fixé à 3 100€.
- Engagement maximum 90 000€ par sinistre (hors protection juridique) sans limitation de durée.

Paiement des indemnités :

La garantie s'exerce, sans limitation de durée, à compter du 1er mois où il est constaté une défaillance totale ou partielle dans le paiement du terme échu. Règlement des mensualités trimestriellement déduction faite des acomptes versés par le locataire.

Situation couverte par notre assurance LOCAPOLIS :

- Votre locataire travaille au Luxembourg, nous l'assurons aussi.
- Indemnisation dès le 1 er mois d'impayé jusqu'à 90 000€ (loyers et charges) sans limitation de durée.
- Protection juridique.

Nos honoraires GESTION LOCATIVE

Notre formule **sérénité 6,5% HT** (taux de TVA à 20%)

- Edition mensuelle des avis d'échéance.
- Edition des quittances de loyers.
- Régularisation annuelle des charges.
- Révision annuelle des loyers.
- Déclaration aux services fiscaux des entrées et sorties du locataires.
- Gestion du paiement des appels de fonds du syndic et factures fournisseurs.
- Mise à jour de l'attestation d'assurance annuelle.
- Renouvellement du bail de votre locataire.
- Gestion du congé délivré à votre locataire.
- Versement mensuel de vos loyers.
- Accès gratuit à votre espace client 24h/24h (relevés de gérance, baux, etc...).
- Gestion du dépôt de garantie avec restitution au locataire dans des délais légaux.
- Gestion des relations avec la CAF.
- Aide à la gestion des travaux : demandes de devis, suivi des travaux jusqu'à la leur réalisation, gestion de la facturation.
- Aide à la gestion du contentieux : relances téléphoniques et écrites, mise en place de la procédure amiable et contentieuse.
- Aide à la déclaration de vos revenus fonciers.
- Pré-état des lieux : après réception du préavis de votre locataire .